



Discipline Concours Complet

Règlement du Championnat Suisse Concours Complet Jeunes Cavaliers

1 Droit de participation

Les cavalières et cavaliers doivent être en possession de la nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Un cavalier peut participer avec deux chevaux au Championnat Suisse. Si tous les deux chevaux sont jugés et classés, un seul comptera pour le Championnat, celui-ci doit être désigné par le cavalier après la visite vétérinaire, mais avant le départ de l'épreuve de dressage et sera monté comme premier cheval.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

2 Epreuve du Championnat Suisse et conditions de qualification

Lors de l'attribution du Championnat Suisse, le Directoire définit la catégorie d'épreuve et les conditions de qualification dans lesquelles le Championnat Suisse se déroulera. Le Championnat Suisse peut se dérouler sur une épreuve normale. Dans ce cas, il fait l'objet d'un classement séparé.

Le Responsable du cadre Jeunes Cavaliers est responsable du contrôle des qualifications. Le Directoire de la discipline peut faire des dérogations.

3 Dotation

Les prix seront fixés par l'organisateur et distribués aux concurrents classés ainsi qu'aux cavaliers ayant montés un deuxième cheval. Le Comité de la Fédération Suisse des Sports Equestres désigne un représentant pour remettre les médailles. Le Chef de la discipline accompagne cette personne, lors de la cérémonie de remise des médailles.



4 Inscription

Les participants au Championnat Suisse doivent s'inscrire auprès de l'organisateur au plus tard à la clôture des inscriptions. Si une paire n'est pas encore qualifiée, mais qu'elle peut participer à des épreuves qualificatives avant le Championnat, l'inscription peut s'effectuer quand même. Le cavalier doit informer l'organisateur quatre jours avant le Championnat s'il s'est qualifié ou non.

Toute personne s'occupant des chevaux prend la **responsabilité** de **l'être vivant** qui lui est **confié**

Le bien-être du cheval est le devoir prioritaire dans toutes les disciplines équestres.

Le bien-être du cheval prime sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des marchands, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Approuvé par le Directoire de la discipline CC, le 03.04.2023.